



La Lettre de Ma Reyssouze

N° 15

SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE :

- Le mot du Président
- L'étude globale
- La synthèse globale du diagnostic
- Les enjeux du bassin versant
- Objectifs d'aménagement et de gestion proposés
- Des pistes de restauration hydromorphologique
- La notion d'espace de bon fonctionnement
- Les actualités du SBV Reyssouze
- En bref et à venir

Le mot du Président



Jean Paul MOREL, Président du SBVR.

Le SIAERA a vécu se transformant en **SBVR** (Syndicat du Bassin Versant de la **Reyssouze**). Plus qu'un simple changement d'appellation cette nouvelle dénomination traduit une volonté : celle de porter un regard nouveau sur les milieux aquatiques, d'aborder plus globalement la question de la préservation durable des

ressources en eau, de passer d'une logique de rivière à une logique de bassin versant. Au-delà de l'angle d'assainissement il s'agit de redonner aux milieux aquatiques toute leur importance dans l'équilibre du cycle de l'eau: cela passe par des actions de **restauration** physique des cours d'eau, de **préservation** des zones humides et de **réduction** des pollutions.

Comment mettre en œuvre cette politique qui répond aux attentes de la Loi Cadre Européenne? Quels objectifs prioritaires à retenir? Quelles démarches, quelles actions les plus pertinentes conduire pour assurer le bon fonctionnement hydrologique et morphologique des milieux aquatiques et de la Reyssouze? La réponse à ces questions est la **raison d'être de l'étude**

globale préalable au second contrat de rivière.

Cette nouvelle Lettre de ma Reyssouze comprend **deux volets**: l'un est un condensé des rendus du cabinet d'étude présentant après le diagnostic les objectifs qui serviront à définir les actions à inscrire dans le contrat, l'autre traditionnel récapitule les interventions courantes du Syndicat. Je souhaite que ce document d'étape réalisé en interne soit lu par le plus grand nombre, par tous les élus des collectivités locales, car seul le partage de l'information, **seule la sensibilisation citoyenne permettra de porter ce nouveau regard sur les milieux aquatiques** source de vie et atout pour le développement économique et touristique.

Jean Paul MOREL

L'étude globale

Pour préparer le futur contrat de rivière, une **étude globale du bassin versant** a été lancée par le SBVR. Cette étude, **réalisée par Burgeap et Gen Tereo** doit permettre d'analyser, diagnostiquer et proposer des améliorations pour la plupart des fonctionnements physiques et écologiques des milieux aquatiques du bassin versant. Elle s'organise pour cela autour de plusieurs volets thématiques : hydrologie et hydraulique, morphologie, écologie et sociologie.

L'objectif général de l'étude est d'améliorer les

connaissances sur le fonctionnement physique des cours d'eau du bassin versant en prenant en compte la fonctionnalité des milieux riverains et humides afin de définir une politique globale, concertée et cohérente de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Cette politique visera à mettre en œuvre des actions à court et moyen termes pour réhabiliter, restaurer voire renaturer puis entretenir les cours d'eau au niveau de toutes les fonctionnalités.

Pour répondre aux objectifs de l'étude, le travail a été

segmenté en plusieurs phases :

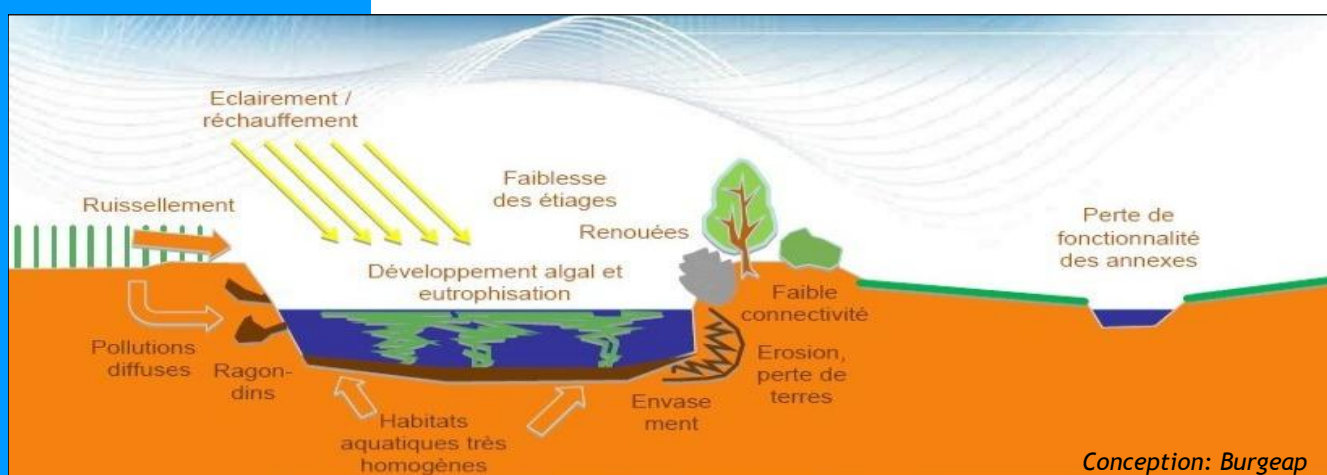
- **PHASE 1** : Etat des lieux et investigations
- **PHASE 2** : Diagnostic multicritères
- **PHASE 3** : Définition des enjeux et des objectifs de gestion
- **PHASE 4** : Schéma d'aménagement - programme d'actions et scénarii d'aménagement
- **PHASE 5** : Elaboration du programme du contrat de rivière et définition d'un protocole et des indicateurs de suivi

SYNTHESE GLOBALE DU DIAGNOSTIC

LES PRESSIONS RENCONTREES SUR LE BASSIN VERSANT



LES ALTERATIONS DES COURS D'EAU (HYDROMORPHOLOGIE)



LES ENJEUX DU BASSIN VERSANT

L'état des lieux et le diagnostic ont permis d'identifier plusieurs enjeux sur le bassin versant:

- **ENJEUX DE PRESERVATION ET ATOUTS DU BASSIN VERSANT**

- Zones inondables et espaces de bon fonctionnement
- Quelques linéaires de référence en bon état (Jugnon, Pisseur, Déborah)
- Noyaux de biodiversité (zones humides, moulins, etc)

- **ENJEUX DE GESTION**

- Ouvrages hydrauliques, risques hydrauliques (inondation, ruissellement)
- Equilibre sédimentaire (engravement, incision)
- Partage de la ressource en eau (ouvrages de dérivation)
- Développement des espèces invasives (renouée, ragondin)

- **ENJEUX DE CONNAISSANCE**

- Connaissances écologiques
- Suivi hydrologique
- Base de données des usages de l'eau

- **ENJEUX D'AMENAGEMENT ET DE RESTAURATION**

- Zones inondables et vulnérabilité
- Qualité de l'eau (pollutions agricoles et urbaines—déversoirs d'orage)
- Continuité écologique et habitats aquatiques
- Annexes aquatiques et zones humides
- Autoépuration et maîtrise de l'eutrophisation (ripisylve, taille du lit)
- Connexion des trames vertes et bleues
- Valeur sociale des cours d'eau

LES DOCUMENTS DE REFERENCE

- Directive Cadre sur l'Eau et SDAGE 2010-2015
- Directive Cadre sur les inondations (DCI)
- PPRI Saône et PPRI Reyssouze
- Directive Nitrates
- SCOT Bourg-en-Bresse Revermont

Les objectifs d'aménagement et de gestion physique ou biologique (ou « hydroécologique ») du bassin versant de la Reyssouze doivent répondre aux enjeux qui ont été identifiés et qui peuvent être déclinés comme suit:

1. Qualité de l'eau
2. Préservation, restauration de la biodiversité des milieux aquatiques (équilibre géomorphologique, qualité de l'eau, habitats et peuplements aquatiques, continuité biologique, milieux humides annexes, boisements de berges et espèces invasives)
3. Gestion des risques hydraulique (risques d'inondation, ruissellement et érosion)
4. Protection et gestion quantitative de la ressource en eau (partage de l'eau)

La synthèse des textes et documents de référence amène à proposer une liste d'objectifs pour lesquels plusieurs type de mesures peuvent être mises en oeuvre.

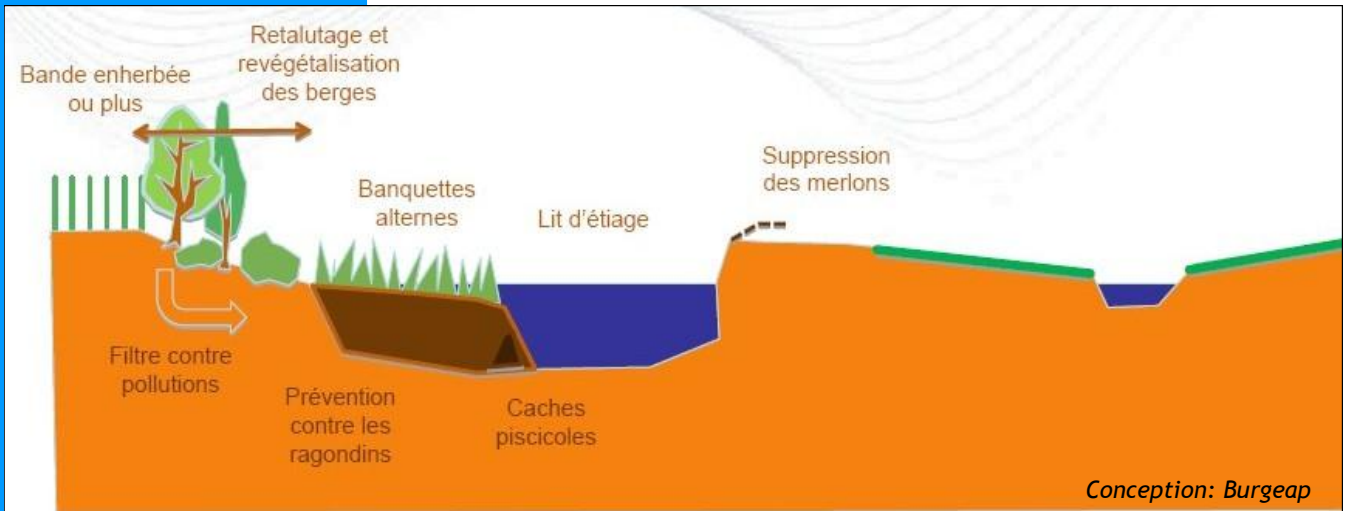
Le tableau ci-dessous, issu du Programme de Mesures (PDM) de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, récapitule l'ensemble des mesures à prévoir sur le bassin versant de la Reyssouze. Il a été adapté et repris au vu du diagnostic.

Objectifs envisagés en regard des mesures prioritaires du SDAGE (orange) (32 types de mesures dont 16 prioritaires dans le PDM)

ENJEU GLOBAL	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES
Préservation et protection de la qualité de la ressource	A1 - Mieux traiter les pollutions domestiques et industrielles	A1.1 - Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
	A2 - Préserver et protéger la ressource des pollutions par les substances dangereuses	A2.1 - Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
		A2.2 - Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle
A3 - Réduire les pollutions par les pesticides	A3.1 - Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives audésherbage chimique en zones agricoles A3.2 - Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes A3.3 - Sécuriser les différentes phases de manipulations des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	
Préservation, restauration, gestion des milieux	1- Préserver et entretenir les fonctionnalités des milieux aquatiques	1.1- Préserver/restaurer un espace de bon fonctionnement (inondations, morphologie, biologie)
		1.2- Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques en bon état
		1.3- Restaurer et entretenir les fonctionnalités écologiques des boisements de berge
		1.4- Préserver/restaurer les fonctionnalités des zones humides
	2- Gérer - l'équilibre sédimentaire - les ouvrages hydrauliques transversaux - l'entretien du réseau de drainage - l'entretien du lit des cours d'eau	2.1- Mettre en œuvre des modalités de gestions des ouvrages perturbant le transport solide
		2.2- Limiter ou éliminer les apports solides néfastes
		2.3- Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques de manière concertée (débit réservé et gestion des niveaux)
		2.4- Définir un plan de gestion et d'entretien du réseau secondaire
		2.5- Contrôler le développement des espèces invasives
	3- Restaurer - les habitats aquatiques - le réseau écologique	3.1- Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
		3.2- Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur
		3.3- Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides et restaurer l'espace de fonctionnement des cours d'eau
		3.4- Limiter le réchauffement des eaux
		3.5- Restaurer un réseau écologique cohérent (trame verte et bleue, noyau de biodiversité)
	4- Améliorer la connaissance et le suivi du patrimoine naturel	4.1- Approfondir les connaissances écologiques - poursuite des inventaires faune/flore
		4.2- Suivi des populations d'espèces remarquables
Gestion des risques hydrauliques	5- Agir sur la réduction des risques à la source	5-1- Etablir et actualiser les cartes d'aléas et zonages réglementaires
		5-2- Intégrer les risques dans les documents d'urbanisme
		5-3- Limiter le ruissellement dans les zones imperméabilisées et les zones agricoles
	6- Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques	6-1- Restaurer des zones inondables et réaliser des mesures de ralentissement dynamique
		6-2- Améliorer le fonctionnement hydraulique dans les secteurs à enjeux
		6-3- Assurer la sécurité des ouvrages en travers et des digues
6-4- Déterminer et réduire la vulnérabilité dans les zones de risque potentiel important et développer des outils d'alerte et de suivi		
Gestion quantitative de la ressource	7- Améliorer la connaissance le suivi de l'état quantitatif et mieux gérer le partage de l'eau	7-1- Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes
		7-2- Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements
		7-3- Etablir et adopter des protocoles de partages de l'eau

Restauration des fonctionnalités naturelles du lit mineur (à capacité hydraulique égale)

Une berge



Deux berges



Restauration de morte



Définition: Espace (fonctionnel ou non actuellement) qui permet d'assurer correctement la dissipation d'énergie du cours d'eau (érosion, dépôts, inondations de plein bord), la recharge sédimentaire, les habitats aquatiques, la ripisylve, les échanges nappe rivière dans un objectif de bon état. Il est défini comme un objectif à atteindre à long terme et correspond à l'espace dans lequel on décide de travailler dans le Contrat de Rivière.

Une politique d'aménagement et de reconquête:

Le SDAGE, avec l'appui de tous les travaux scientifiques de ces dernières années, affirme que les fonctionnalités d'un cours d'eau sont d'autant plus satisfaisantes que l'espace dévolu au cours d'eau est important et proche d'une situation dite historique ou naturelle (ici proche de l'état de référence). Il s'agit d'un **principe fort de développement durable** qui permet aux cours d'eau et milieux aquatiques associés de **développer tout leur potentiel écologique en temps normal, et de s'adapter aux périodes de crises (étiages, crues) et de les passer avec les moindres conséquences.**

Il ne s'agit pas ici de revenir à une situation historique antérieure mais de **définir l'espace minimal à laisser aux cours d'eau de façon à garantir son bon fonctionnement, tout en assurant la coexistence des usages du lit majeur** (agriculture, zones d'activités, zones urbaines, infrastructures, etc) **et une bonne gestion des risques naturels.** Au-delà du bon état des milieux aquatiques, ce principe aura pour effet majeur de constituer un **outil de maîtrise des dépenses publiques**, en fonctionnement courant ou en fonctionnement post-crise, en régulant une politique qui pourrait être interventionniste.

Ainsi, **l'espace de bon fonctionnement doit être pris en compte dans les politiques d'aménagement et de gestion.** Préservé ou restauré, il devient le socle préalable à toute politique de gestion durable des milieux aquatiques.



Espace de bon fonctionnement de la Reyssouze à Viriat

Le travail réalisé dans le cadre de l'étude globale a permis de définir les espaces de bon fonctionnement sur les linéaires de cours d'eau du bassin versant où la définition d'un espace de bon fonctionnement se justifie prioritairement:

- sur la Reyssouze de Tossiat à Pont-de-Vaux
- sur la Leschère, du Pisseur jusqu'à la Reyssouze
- sur la Vallière, de la cascade à la Reyssouze
- sur le Jugnon, du moulin des Tourterelles à la Reyssouze
- sur le Reyssozet, du moulin de clermont jusqu'à la Reyssouze

La réussite du second Contrat de Rivière passera par la maîtrise du foncier :

Pour tout projet d'aménagement, de restauration et même de préservation, la maîtrise du foncier est essentielle : **sans elle, impossible de concrétiser le programme d'actions élaboré.** Mais elle n'est pas une fin en soi : c'est un maillon d'un dispositif nécessitant, en amont, une réflexion en termes de planification et de définition du projet et, en aval, une perspective opérationnelle.

La maîtrise du foncier ne signifie pas systématiquement acquisition du foncier; conventionnement, partenariat sont également possibles.

Un impératif : établir une stratégie de maîtrise foncière adaptée au projet et aux acteurs. Sur le terrain, la souplesse est de mise.



L'équipe du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze compte une personne supplémentaire depuis le 1^{er} avril 2011 !

Bienvenue à Héroïse GRIMBERT, nouvelle chargée de missions pollutions diffuses (agricoles et non agricoles). Précédemment chargée de mission agro-équipement et énergies renouvelables à la Fédération Nationale des CUMA, elle travaillera en complémentarité avec les chargés de missions et les conseillers de la Chambre d'Agriculture.

Présence du SBVR à la journée Intercultures le 7 juillet 2011 à Viriat.

Le 7 juillet dernier, la FDCUMA* de l'Ain a organisé avec de nombreux partenaires de la profession agricole ainsi que le SBVR, la fédération de chasse et le syndicat apicole, la journée « **intercultures et gestion des couverts végétaux** ». La totalité du bassin versant de la Reyssouze est classée Zone Vulnérable Nitrates et la réglementation impose de semer des couverts végétaux sur les parcelles laissées nues habituellement en automne-hiver, ceci dans un but de capter un maximum de nitrates et d'éviter le ruissellement superficiel ou l'érosion des terres. Les démonstrateurs ont présenté leurs matériels de travail du sol et de semis en action et la parcelle de 4 ha du GAEC Pioud a été ensemencée avec 4 mélanges de couverts végétaux. Le SBVR était présent pour d'une part se faire mieux connaître du monde agricole et d'autre part pour sensibiliser les visiteurs aux actions mises ou à mettre en place pour réduire l'impact de l'activité agricole sur la qualité de l'eau de la rivière, en matière d'érosion et de ruissellement comme la plantation de haies, la création de bandes enherbées ou l'agroforesterie.

* : Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole



AF Seeder Grégoire Besson: un semoir à couverts végétaux

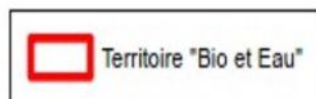
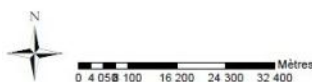


Projet régional « Bio et Eau »

Le 20 juillet 2011 s'est tenu le premier comité de pilotage « Bio et Eau » à la chambre d'agriculture de l'Ain. Le SBVR est un des acteurs de ce projet régional car la majorité de son territoire est concernée. Ce projet, toujours dans le but d'améliorer la qualité des cours d'eau, vise à développer l'agriculture biologique notamment sur des aires d'alimentation de captage en eau potable en s'appuyant sur des filières économiques pérennes. Cette zone, sélectionnée suite à un diagnostic territorial, a une agriculture de type polyculture-élevage pouvant faciliter la conversion à l'agriculture biologique.

Le prochain comité de pilotage aura lieu le 28 septembre. Ce sera l'occasion de déterminer le zonage définitif et les actions à mettre en place.

Ce projet comporte un enjeu social car il concerne les particuliers et les collectivités (établissement d'enseignement, de soins), économique car il permet de créer de nouvelles filières courtes et locales. C'est aussi un enjeu environnemental et de santé publique car il concerne la qualité des cours d'eau et celle de l'eau que nous buvons.



Opération « Zéro pesticides »

Afin de préserver les ressources en eau et la biodiversité, protéger la santé des habitants et des agents municipaux, **la ville de Bourg en Bresse a lancé**, depuis le printemps 2011, l'opération « zéro pesticides » pour l'entretien des espaces publics. Les agents des services espaces verts, cimetière et propreté urbaine ont reçu une formation à la protection biologique intégrée pour la production des plantes et le traitement des arbres, **la réduction de l'usage des pesticides**. Le **plan de désherbage communal** détermine les espaces ou massifs entretenus de façon constante (désherbage thermique, mécanique, manuel, paillage) et les lieux accueillant une flore spontanée plus naturelle et gérée par les agents. www.bourgenbresse.fr/filemanager/download/4932

L'opération, financée à hauteur de **80%**, est inscrite au programme de mesures 2010-2015 établi par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) sous l'intitulé « réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles ».

Vous souhaitez vous engager dans la démarche « zéro pesticides », vous pouvez vous procurer la plaquette de l'Agence de l'Eau RMC à cette adresse ou nous contacter au Syndicat : http://www.eaurmc.fr/fileadmin/documentation/guides_acteurs_eau/pesticides/collectivites/plaquetteZeroPest-BD.pdf

PJ : Invitation journée technique « réduire l'utilisation des pesticides, des solutions pour votre commune »



Désherbeurs thermiques RABAUD

Appel à projet Haies bocagères - dispositif 323 D1



Source: STC Yannick Boissieux

Les haies contribuent au maintien de la biodiversité et à la préservation de la qualité des eaux. Elles limitent l'érosion, le ruissellement et le lessivage des intrants en participant à leur rétention et à la dégradation.

Dans le but de lutter contre les pollutions des eaux par les produits phytosanitaires (pesticides), la région a lancé un appel à projet « conservation et mise en valeur du patrimoine naturel - programme de plantation de haies bocagères ». **Toutes les communes du bassin versant de la Reyssouze sont éligibles.**

Le dispositif sera essentiellement mobilisé pour des projets liés à la **préservation de la qualité de l'eau**. Une priorité sera également accordée **aux démarches collectives** qui permettent de structurer les actions de plantation et d'envisager ainsi un impact réel de la haie sur la qualité de l'eau.

Le taux d'aide publique peut s'élever à 100% pour un projet collectif en zone prioritaire, avec un plafond de 15€ HT du mètre linéaire pour les investissements liés à la plantation. Les essences éligibles doivent être des essences champêtres, variées et autochtones inféodées au milieu.

Le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze s'inscrit totalement dans la démarche et peut être porteur de votre projet de plantation.

7 et 8 septembre, salon Tech&Bio : carrefour européen des techniques agricoles bio et alternatives.

Ce salon vise le partage entre professionnels, de pratiques agricoles bio et alternatives qui prennent mieux en compte notre environnement. Le SBVR a proposé aux délégués syndicaux ceux qui le souhaitent de participer à une visite du salon le mercredi 7 septembre.

<http://www.tech-n-bio.com/index.php/accueil.html>



ET EN BREF

→ **En cours:** Réalisation de l'entretien des différents bras de la Reyssouze sur la commune de Bourg-en-Bresse, comprenant des actions de faucardage des algues et plantes aquatiques, d'entretien au niveau des canaux bétonnés (enlèvement des algues, arrachage manuel des végétaux poussant dans les infractuosités du béton) et quelques interventions ponctuelles. 3 séries de passages sont prévues de fin juin à fin septembre.

Cette année le marché a été attribué à l'entreprise de réinsertion Ainterservices.



→ **En cours:** Entretien de la ripisylve restaurée dans le cadre du 1er contrat de rivière sur les communes de Viat, Attignat, Malafretaz, Montrevel, Jayat, St-Julien/Reyssouze, Servignat, St-Jean/Reyssouze et Pont-de-Vaux (soit environ un linéaire de 15km). Après la réalisation des travaux d'élagage, recépage,... durant l'hiver dernier, deux passages pour le fauchage de la concurrence herbacée et l'entretien des clôtures sont prévus durant l'été.



Les travaux sont réalisés par l'Office National des Forêts.

→ L'ONF a également **réalisé** début août une action d'entretien/débroussaillage sur un secteur du Barton à Cras/Reyssouze, comme il l'avait fait fin mars sur un tronçon de la Reyssouze à l'aval immédiat de Tossiat



→ Le SBVR s'assure également tout au long de l'année de l'entretien et du suivi du fonctionnement automatique des vannages sur la Reyssouze. L'entreprise SOGEDO est mandatée pour ces missions (deux visites de maintenance annuelles sur 24 ouvrages ou systèmes d'ouvrages et interventions à la demande)

Avenir :

A partir de la rentrée, les commissions thématiques du SBVR se réuniront pour échanger, travailler sur les propositions de Burgeap et Gen Tereo en charge de l'étude globale en vue de préparer de façon concertée le futur programme d'actions du second contrat de rivière

Pour venir nous voir et nous contacter :

SBVR

Moulin de Cézille
BP 62
01 340 MONTREVEL EN BRESSE

tél : 04 74 25 66 65
fax : 04 74 25 44 63



Ce numéro, ainsi que les précédents sont mis en ligne et téléchargeables sur :

www.syndicat-reyssouze.fr

Vous trouverez également sur notre site tous les documents concernant l'étude globale et aussi des informations réglementaires relatives aux cours d'eau, sur les espèces invasives, etc.

